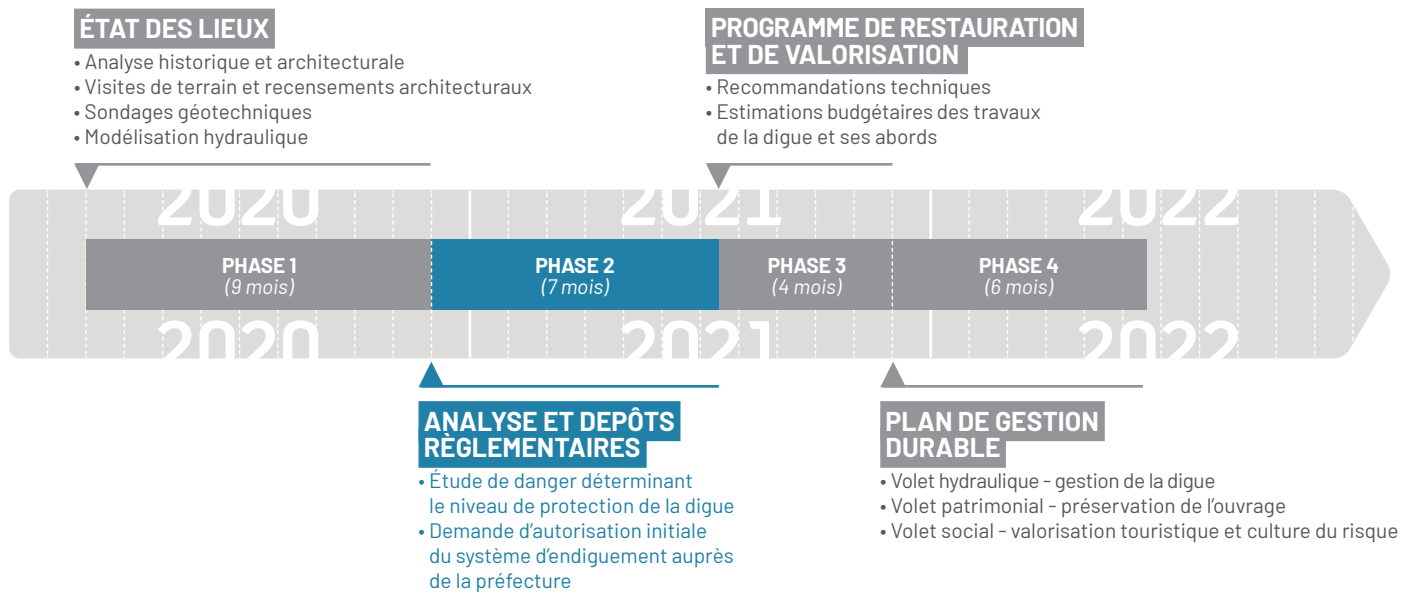


PHASE 2 - ANALYSE ET DÉPÔTS RÉGLEMENTAIRES

Étude de danger et de niveau de protection de la digue

Entrée de l'étude dans sa phase réglementaire



Depuis le dernier Comité de Pilotage, l'étude est entrée dans sa phase 2. Il s'agit actuellement de préciser l'étude de danger de l'ouvrage. Celle-ci doit permettre, selon une série de critères (*voir schéma ci-dessous*), de définir le niveau de protection de la digue des personnes ainsi que les seuils d'alertes. Cette étude sera ensuite déposée en préfecture pour définir les rôles (et les responsabilités) de chacun tout au long de l'année (visite, entretien) et également en cas de crue (mise en place des batardeaux, visite de contrôle.)

